



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2006

Soixante et unième session
Point 90, o, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/61/394)]

61/75. Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 60/66 du 8 décembre 2005,

Réaffirmant que la prévention d'une course aux armements dans l'espace éviterait que la paix et la sécurité internationales ne soient gravement menacées,

Considérant que, pour empêcher une course aux armements, y compris l'implantation d'armes dans l'espace, il faut envisager de nouvelles mesures pour parvenir à des accords,

Rappelant, à cet égard, ses résolutions précédentes, dont les résolutions 45/55 B du 4 décembre 1990 et 48/74 B du 16 décembre 1993, dans lesquelles elle a notamment souligné la nécessité d'une plus grande transparence et réaffirmé l'importance de mesures de confiance en tant que moyen d'atteindre l'objectif consistant à prévenir une course aux armements dans l'espace,

Rappelant également le rapport que le Secrétaire général lui a présenté le 15 octobre 1993 à sa quarante-huitième session, en annexe duquel figure une étude réalisée par des experts gouvernementaux sur l'application de mesures de confiance dans l'espace¹,

Notant le caractère constructif de l'examen de cette question à la Conférence du désarmement en 2006,

1. *Invite* tous les États Membres à adresser au Secrétaire général, avant sa soixante-deuxième session, des propositions concrètes concernant des mesures internationales propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans l'espace, afin de maintenir la paix et la sécurité dans le monde et de promouvoir la coopération internationale et la prévention d'une course aux armements dans l'espace ;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport contenant en annexe des propositions concrètes des États Membres

¹ A/48/305 et Corr.1.

concernant des mesures internationales de transparence et de confiance dans l'espace ;

3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales ».

*67^e séance plénière
6 décembre 2006*